

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 968**29 septembre 2004****SOMMAIRE**

Advice International S.A., Strassen	46422	Finarden S.A., Luxembourg	46427
Agrostar, S.à r.l., Wasserbillig	46418	Fire Door Investment S.A., Luxembourg	46463
Alpha II S.A.H., Diekirch	46424	Fire Door Investment S.A., Luxembourg	46463
Alzinvest S.A., Luxembourg	46440	Fire Door Investment S.A., Luxembourg	46463
Apax Central Finance, S.à r.l., Luxembourg	46431	Fire Door Investment S.A., Luxembourg	46464
Apax Services I, S.à r.l., Luxembourg	46431	Florea Invest S.A., Luxembourg	46461
ARBED S.A., Luxembourg	46427	Florentine S.A., Luxembourg	46429
Arcelor S.A., Luxembourg	46424	Fondaco S.A., Luxembourg	46436
Automate Invest Holding S.A., Luxembourg	46458	François Krier, S.à r.l., Luxembourg	46461
B2I S.A., Luxembourg	46447	Frënn vum Ettelbrécker 3. Welt-Buttéck, A.s.b.l., Ettelbruck	46424
Baudes S.A., Luxembourg	46429	Georose 1, S.à r.l., Mamer	46421
Beausite Beringen S.A., Luxembourg	46456	Georose 1, S.à r.l., Mamer	46422
Beausite Beringen S.A., Luxembourg	46456	Georose 2, S.à r.l., Mamer	46434
Beausite Bettange S.A., Luxembourg	46455	Georose 2, S.à r.l., Mamer	46436
Beausite Bettange S.A., Luxembourg	46455	Gerpar S.A.H., Luxembourg	46433
BFS Holding S.A.H.	46441	Gridway Holding S.A., Luxembourg	46446
Biscarrosse Holding S.A., Luxembourg	46429	Hallvision S.A., Luxembourg	46439
Bremach International S.A., Luxembourg	46418	Hallvision S.A., Luxembourg	46440
CanWest International Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	46426	Hazak Invest S.A., Luxembourg	46433
Caraco Entreprise, S.à r.l., Hesperange	46446	ILC, S.à r.l., Bereldange	46431
Carlyle Luxembourg Participations 2, S.à r.l., Lu- xembourg	46432	Image & Vision S.A., Luxembourg	46441
Cerlux S.A., Luxembourg	46457	Impex Ltd Materials for Printed Circuit Board Industry, G.m.b.H., Contern	46459
Charlimmo S.A.H., Luxembourg	46458	Interprof A.G., Luxembourg	46460
Conseur S.A., Luxembourg	46461	Intesa Holding International S.A.	46462
Continuum Media Partners S.A., Luxembourg	46443	Isola Group, S.à r.l., Luxembourg	46437
Costa Dei Fiori S.A., Luxembourg	46460	Isola Group, S.à r.l., Luxembourg	46438
Creapro Holding A.G., Strassen	46419	Ivoire S.A., Luxembourg	46460
Danussen S.A., Luxembourg	46420	Jason Enterprises Holding S.A., Luxembourg	46438
Danussen S.A., Luxembourg	46420	Lagomar S.A.H., Luxembourg	46449
Dynamic Line S.A., Luxembourg	46463	Lastour & Co Holding S.A., Luxembourg	46428
Dzong S.A., Luxembourg	46464	Lastour & Co Holding S.A., Luxembourg	46428
Ecotec, S.à r.l., Luxembourg	46462	LN Holdings S.A., Luxembourg	46425
Entreprise Greiveldinger, S.à r.l., Howald	46460	Logoline, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	46430
European Business Management S.A., Luxem- bourg	46459	Lomair Holding S.A., Luxembourg	46457
European Retail S.A., Luxembourg	46447	Lux-Küche S.A., Grevenmacher	46444
Fidelif S.A., Luxembourg	46428	Manchester S.A., Luxembourg	46463
Finarden S.A., Luxembourg	46427	Mérite Jeunesse Bénélux, Luxembourg, Luxem- bourg	46448

Mérite Jeunesse Bénélux, Luxembourg, Luxembourg	46448	Rika Finances S.A., Luxembourg	46426
Mérite Jeunesse Bénélux, Luxembourg, Luxembourg	46448	Roloque S.A., Luxembourg	46454
Nei Haus S.A., Luxembourg	46418	Royal Chine, S.à r.l., Luxembourg	46430
Offitec, S.à r.l., Walferdange	46455	Saviolux S.A., Kehlen	46431
Offitec, S.à r.l., Walferdange	46456	Sidetex Holding S.A., Luxembourg	46425
Omnium de Participations S.A.H., Luxembourg ..	46426	Sidetex Holding S.A., Luxembourg	46425
Operinvest S.A., Luxembourg	46436	Sodiesa Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg...	46462
Ottimmo S.A.H., Luxembourg	46429	Sogin S.A., Luxembourg	46432
Paradisa S.A.H., Luxembourg	46462	ST Quadrat S.A., Grevenmacher	46459
Partimmobiliare S.A., Luxembourg	46434	Startec Holding S.A., Luxembourg	46464
Pimiento Holding S.A., Luxembourg	46428	Steffen Holzbau S.A., Grevenmacher	46461
Pimiento Holding S.A., Luxembourg	46458	Stonegate Investments S.A., Luxembourg	46419
PM-International A.G., Luxembourg	46458	Storia Finance, S.à r.l.	46432
Porrentruy-Lux S.A., Luxembourg	46430	Texicom S.A.	46438
Porrentruy-Lux S.A., Luxembourg	46430	Timaru S.A.H., Luxembourg	46457
Precision Engineering S.A., Luxembourg	46446	Tre Laghi S.A., Luxembourg	46429
Raiffeisen RO3 (Luxembourg) S.A., Luxembourg .	46441	Tre Laghi S.A., Luxembourg	46459
Raiffeisen RO3 (Luxembourg) S.A., Luxembourg .	46443	Unipatent Holding S.A., Luxembourg	46438
Rika Finances S.A., Luxembourg	46426	Zenith Finance S.A., Luxembourg	46432
		Zenith Finance S.A., Luxembourg	46432

NEI HAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1328 Luxembourg, 6, rue Charlemagne.
R. C. Luxembourg B 65.772.

Le bilan au 16 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 juillet 2004.

Signature.

(059915.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

AGROSTAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 15, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 49.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 21 juillet 2004, réf. DSO-AS00159, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 juillet 2004.

Signature.

(059792.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

BREMACH INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 42.744.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 2004

Aux termes des votes intervenus lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 2004, sont élus administrateurs pour une durée de six ans se terminant en 2010, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009:

Madame Agnès Duval, Pech Rodil, F-82330 Varen.

Monsieur Pierre Lemaire, 80, rue des Romains, L-8041 Strassen.

Monsieur Francis Crucifix, 80, rue des Romains, L-8041 Strassen.

Lors des mêmes décisions, Madame Agnès Duval et Monsieur Pierre Lemaire se sont vus attribuer la qualité d'administrateur-délégué avec pouvoir illimité de signature et avec pouvoir de substitution.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059455.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

STONEGATE INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 83.381.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

STONEGATE INVESTMENTS

Signature

(059822.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

CREAPRO HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 48.067.

Im Jahre zweitausendvier, den fünfzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft CREAPRO HOLDING A.G. mit Sitz in L-1319 Luxemburg, 147, rue Cents, eingetragen in Handelsregister Luxemburg, unter der Sektion B und der Nummer 48.067, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, mit damaligem Amtswohnsitz in Wiltz, am 27. Juni 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 424 vom 28. Oktober 1994.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Sylvia Hennericy, Privatbeamtin, wohnhaft in Meix-le-Tige (Belgien).

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Fräulein Chantal Fondeur, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Jeannot Mousel, Privatbeamter, wohnhaft in Belvaux.

Die Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes und dementsprechende Änderung von Artikel 2 (Absatz 1) und Artikel 15 (Absatz 1) der Satzung.

2. Ernennung eines neuen Verwaltungsrates nach der Abberufung und dem Entlast der vorherigen Verwaltungsrates.

3. Ernennung eines neuen Kommissars nach Abberufung und Entlast des vorherigen Kommissars.

Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1319 Luxemburg, 147, rue Cents nach L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, zu verlegen.

Infolgedessen beschliesst die Versammlung den ersten Absatz der Artikel 2 und 15 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Strassen.»

«**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am letzten Montag des Monats Mai, um elf Uhr Vormittags, statt.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Abberufung der folgenden bisherigen Verwaltungsratsmitglieder und erteilt ihnen Entlast für die Ausübung ihrer Mandate:

1) Die Gesellschaft LFS TRUST LIMITED, als Verwaltungsratsmitglied sowie als Vorsitzende des Verwaltungsrates.

2) Die Gesellschaft ARBO TRUST LIMITED, als Verwaltungsratsmitglied,

3) Die Gesellschaft LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A., als Verwaltungsratsmitglied.

Die Versammlung setzt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf drei fest und ernennt folgende Personen zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern:

1) Die Gesellschaft BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, mit Sitz in Sea Meadow House P.O. Box 116, Road Town, Tortola, (British Virgin Islands),

2) Die Gesellschaft INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, mit Sitz in Sea Meadow House, P.O. 116, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

3) Die Gesellschaft WORLDWIDE MANAGEMENT TRADING LIMITED, mit Sitz in Sea Meadow House P.O. Box 116, Road Town, Tortola, (British Virgin Islands).

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Abberufung der Gesellschaft FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, S.à r.l., als bisherigen Kommissar und erteilt ihr Entlast für die Ausübung ihres Mandates.

An deren Stelle ernennt die Versammlung die Gesellschaft FIDOM, S.à r.l., mit Sitz in L-9544 Wiltz, 2, rue Hanne-laanst, eingetragen im Handelsregister zu Diekirch unter der Nummer B 96.945, zum neuen Kommissar.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars enden mit der ausserordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch die Vorsitzende geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf achthundert Euro (EUR 800,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Hennericy, C. Fondeur, J. Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 64, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 22. Juli 2004.

P. Bettingen.

(060463.3/202/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

DANUSSEN, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 47.652.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 5 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 356 du 24 septembre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 19 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 238 du 1^{er} juin 1995, en date du 21 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 475 du 2 septembre 1997 et en date du 29 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 20 du 4 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

DANUSSEN, Société Anonyme

Signature

(059966.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

DANUSSEN, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 47.652.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2004 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de Madame Josette Rondy et de Messieurs André Rondy, Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

Pour extrait conforme

DANUSSEN, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060018.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

GEOROSE 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

R. C. Luxembourg B 42.583.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GEOFINANCE, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.582,

ici représentée par Monsieur Daniel Fondu, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Mamer, le 25 juin 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit: qu'aux termes d'une cession de parts sous seing privé, intervenue en date du 11 mai 2004 et dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales entre:

1) d'une part Madame Annette Goedert-Stoffel, pharmacienne, née le 6 mars 1938 à Luxembourg et demeurant à L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé,

2) d'autre part GEOFINANCE, préqualifiée,

elle est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée GEOROSE 1, avec siège social à L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé et inscrite au registre de commerce sous le numéro B 42.583, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Mersch en date du 18 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 148 du 6 avril 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 202 du 23 avril 1997.

Ladite cession de parts restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Suite à la cession de parts ci-avant décrite, la répartition des parts est donc la suivante:

GEOFINANCE, prénommé:

Onze mille cinq cents (11.500) parts sociales.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé constate la conversion du capital social de LUF en EUR depuis le 1^{er} janvier 2002 de sorte que le capital social s'élève à 285.077,5535 EUR représenté par 11.500 parts sociales d'une valeur nominale de 24,7894 EUR chacune.

Deuxième résolution

L'associé décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Troisième résolution

L'associé décide de diminuer le capital social à concurrence d'un montant de 77,5535 EUR pour le ramener de EUR 285.077,5535 à 285.000,00 EUR par le transfert d'un montant de 77,5535 EUR à un compte «Prime d'émission» de la société.

Quatrième résolution

L'associé décide l'adoption d'une valeur nominale de 25,- EUR par part sociale.

Cinquième résolution

L'associé décide d'échanger les 11.500 parts sociales existantes contre 11.400 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR, chacune.

Sixième résolution

L'associé décide d'ajouter deux alinéas à l'article 6 des statuts.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (285.000,- EUR), représenté par onze mille quatre cents (11.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, qui sont détenues en intégralité par la société GEOFINANCE, avec siège social à Mamer.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.»

Huitième résolution

L'associé décide de supprimer la première phrase du troisième alinéa de l'article 8 des statuts: «Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.»

Neuvième résolution

L'associé décide l'ajout d'un second alinéa à l'article 13 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfiques reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Fondu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, vol. 144S, fol. 17, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

G. Lecuit.

(060540.3/220/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

GEOROSE 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

R. C. Luxembourg B 42.583.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

G. Lecuit.

(060543.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**ADVICE INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. DEVALUX IMMOBILIÈRE A.G.).**

Gesellschaftssitz: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 48.068.

—

Im Jahre zweitausendvier, den fünfzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft DEVALUX IMMOBILIÈRE A.G. mit Sitz in L-1319 Luxemburg, 147, rue Cents, eingetragen in Handelsregister Luxemburg, unter der Sektion B und der Nummer 44.447, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, mit damaligem Amtswohnsitz in Wiltz, am 27. Juni 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 424 vom 28. Oktober 1994.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Sylvia Hennericy, Privatbeamtin, wohnhaft in Meix-le-Tige (Belgien).

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Fräulein Chantal Fondeur, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Jeannot Mousel, Privatbeamter, wohnhaft in Belvaux.

Die Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Abänderung der Firmenbezeichnung von DEVALUX IMMOBILIÈRE A.G. in ADVICE INTERNATIONAL S.A. und dementsprechende Änderung von Artikel 1 der Satzung.

2. Verlegung des Gesellschaftssitzes und dementsprechende Änderung von Artikel 2 (Absatz 1) und Artikel 15 (Absatz 1) der Satzung.

3. Abänderung des Gesellschaftszweckes und dementsprechende Änderung von Artikel 4 der Satzung.
 4. Ernennung eines neuen Verwaltungsrates nach der Abberufung und dem Entlast der vorherigen Verwaltungsrates.
 5. Ernennung eines neuen Kommissars nach der Abberufung und dem Entlast des vorherigen Kommissars.
- Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Firmenbezeichnung von DEVALUX IMMOBILIERE A.G. in ADVICE INTERNATIONAL S.A. umzuändern.

Demzufolge lautet Artikel 1 der Satzung nunmehr folgendermassen:

«**Art. 1.** Die Aktiengesellschaft trägt die Firmenbezeichnung ADVICE INTERNATIONAL S.A.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1319 Luxemburg, 147, rue Cents nach L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, zu verlegen.

Infolgedessen beschliesst die Versammlung die ersten Absätze von Artikel 2 und Artikel 15 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Strassen.»

«**Art. 15. (Absatz 1).** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am letzten Freitag des Monats Mai, um elf Uhr dreissig Vormittags, statt.»

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern und somit lautet Artikel 4 der Satzung wie folgt:

«**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Vertretung im Versicherungsbereich und die Rückversicherung durch eine diesbezüglich zugelassene Person.»

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Abberufung der folgenden bisherigen Verwaltungsratsmitglieder und erteilt ihnen Entlast für die Ausübung ihres Mandates:

- 1) Die Gesellschaft LFS TRUST LIMITED, als Verwaltungsratsmitglied sowie als Vorsitzende des Verwaltungsrates.
- 2) Die Gesellschaft ARBO TRUST LIMITED, als Verwaltungsratsmitglied,
- 3) Die Gesellschaft CREAPRO HOLDING S.A., als Verwaltungsratsmitglied.

Die Versammlung setzt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf drei fest und ernennt folgende Personen zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern:

- a) Herr Jeannot Mousel, Privatbeamter, geboren in Esch-sur-Alzette, am 30. Dezember 1954, wohnhaft in L-4451 Belvaux, 266, route d'Esch, welcher ebenfalls als Delegierter des Verwaltungsrates ernannt wird,
- b) Herr Alvar Virkus, Geschäftsmann, geboren in Kivioli (Estland), am 10. Dezember 1968, wohnhaft in 76401 Estland, Laagri, Harusambla 12,
- c) Herr Kalle Norberg, Geschäftsmann, geboren in Tartu (Estland), am 10. Mai 1966, wohnhaft in 76901 Estland, Harjumaa, Harkuvald, Tabasula, Lucca Poik 3.

Die Versammlung beschliesst des weiteren, dass die Gesellschaft, Drittpersonen gegenüber, durch die alleinige Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates rechtmässig verpflichtet wird.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Abberufung der Gesellschaft FIDUCIAIRE MONTBRUN, S.à r.l., als bisherigen Kommissar und erteilt ihr Entlast für die Ausübung ihres Mandates.

An deren Stelle ernennt die Versammlung die Gesellschaft FIDOM, S.à r.l., mit Sitz in L-9544 Wiltz, 2, rue Hannela-anst, eingetragen im Handelsregister zu Diekirch unter der Nummer B 96.945, zum neuen Kommissar.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars enden mit der ausserordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf achthundert Euro (EUR 800,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Hennericy, C. Fondeur, J. Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 64, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Senningerberg, den 22. Juli 2004.

P. Bettingen.

(060457.3/202/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

ALPHA II S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 95.663.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2004, réf. DSO-AS00105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 juillet 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

(902626.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2004.

FRËNN VUM ETTTELBRECKER 3. WELT-BUTTEK, Association sans but lucratif.

Siège social: Ettelbruck, 9, rue Guillaume.

Rapport de l'assemblée extraordinaire du lundi 28 juin 2004

Présences: Aust Fernande, Ihry Pierre, Kemp Gaston, Liefgen Jeanne, Lambert Claire, Maertz Liette, Millang Jacqueline, Reinard Marie-Paule, Schares Lucie, Zeien Jean-Louis.

- Pour des raisons personnelles Jeanne Liefgen, présidente de l'A.s.b.l. depuis mai 2001, demande au conseil d'administration d'accepter sa démission comme présidente. Le conseil d'administration accepte cette démission, Jeanne Liefgen reste membre du conseil d'administration.

Par la suite sont élus

président: Madame Lucie Schares, éducatrice et vice-président: Monsieur Ihry Pierre, curé.

- Après déménagement de la Boutique Tiers Monde le siège social est transféré à: 9, rue Guillaume, Ettelbruck

- Le conseil d'administration composé de 15 membres au plus, nomme nouvel administrateur Madame Marianne Michels-Hermes, demeurant à 21, Duerfstrooss, L-9674 Nocher.

Madame Agnes Rausch, administrateur sortant, reste membre des FRËNN VUM ETTTELBRECKER 3. WELT-BUTTEK.

- Présentation des ballons - foot Transfair par Louis Zeien, ballons en vente dans les boutiques tiers-monde, Asport et Cactus.

Congé 2004. Entre le 16 août et le 15 septembre nous essayons d'assurer l'ouverture pour les après-midi.

- L'exposition-vente des tapis tibétains est fixée aux 20 et 21 novembre au lycée technique d'Ettelbruck. Le profit de la «Kaffiistuff» est pour «SOS faim». Fernande informe l'ONG.

- La prochaine réunion est fixée au 21 septembre chez Pierre.

M.-P. Ihry.

Enregistré à Diekirch, le 7 juillet 2004, réf. DSO-AS00029. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902627.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2004.

ARCELOR, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 82.454.

Changements dans la composition de la direction générale chargée de la gestion journalière

Avec effet au 1^{er} mai 2004, M. Robert Hudry, Directeur général Distribution, Transformation, Trading, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions.

En remplacement de M. Hudry, M. Gonzalo Urquijo Fernández de Araoz, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, a été nommé membre de la Direction générale avec effet au 1^{er} mai 2004, suivant décision du Conseil d'administration prise le 18 février 2004. Le titre de M. Urquijo est «Directeur général adjoint Distribution, Transformation, Trading».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

ARCELOR

Société Anonyme

P. Ehmann / M. Wurth

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS05097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060008.3/571/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

SIDETEX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 27.597.

Société anonyme constituée originellement sous la dénomination de SIDETEX, suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 février 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 141 du 27 mai 1988. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 8 mai 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 425 du 20 novembre 1990, et en date du 30 décembre 1999, la société adoptant sa dénomination actuelle de SIDETEX HOLDING, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 244 du 31 mars 2000.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

SIDETEX HOLDING, Société Anonyme

Signature

(059960.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

SIDETEX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 27.597.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2004 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Thunus et de Messieurs Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

Pour extrait conforme

SIDETEX HOLDING, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05923. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060002.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

LN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.810.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 12 juillet 2004 que:

1. Le mandat des administrateurs suivants est renouvelé pour une période expirant au terme de l'assemblée générale de l'année 2005:

- Monsieur Stef Oostvogels, résidant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Stéphane Hadet, résidant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Graham Brooke, résidant à 104 Sternhold Avenue, London SW2 4BP, UK;
- Monsieur James Joy, résidant au 410, Indian Harpor Rd., Vero Beach, FL-32963, USA;
- Monsieur Howard Poulson, résidant à Field gap House, Trip Garth, Linton, Wetherby LS22 4HY, UK;
- Monsieur Michael John Bissel, résidant au 16, Leadhall Grove, Harrogate, North Yorkshire HG2 9ND, UK.

2. Le mandat du commissaire aux comptes CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A., ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est également renouvelé pour une période expirant au terme de l'assemblée générale de l'année 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059845.3/1035/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

RIKA FINANCES, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 84.452.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 29 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 386 du 9 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

RIKA FINANCES, Société Anonyme

Signature

(059975.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

RIKA FINANCES, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 84.452.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2004 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Jacques Frey, Antoine Frey et Luciano Dal Zotto, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

L'Assemblée a nommé en qualité de Commissaire aux comptes, également pour un terme d'une année, la société ABAX AUDIT, société à responsabilité limitée, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

Pour extrait conforme

RIKA FINANCES, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060036.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

OMNIUM DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.148.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(059757.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

CanWest INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 83.717.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 31 août 2001 que la société CanWest INTERNATIONAL COMMUNICATIONS INC. a cédé 100% du capital social, soit mille (1.000) parts sociales, de CanWest INTERNATIONAL HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., qu'elle détenait dans la Société, à la société CanWest INTERNATIONAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. de sorte que les parts sociales de la Société en date du 31 août 2001 sont désormais réparties comme suit:

CanWest INTERNATIONAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. 1.000 parts sociales

Pour un total de: 1.000 parts sociales

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059812.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

FINARDEN, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 36.663.

Société anonyme constituée sous la dénomination de FINANCIERE LE GARAY suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 29 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 374 du 9 octobre 1991. Les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale, suivant acte reçu par le même notaire en date du 6 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 405 du 16 septembre 1992. Ensuite les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 214 du 29 mars 1999 et en date du 29 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 20 du 4 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

FINARDEN, Société Anonyme

Signature

(059962.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

FINARDEN, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 36.663.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2004 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de Messieurs André Rondy, Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

Pour extrait conforme

FINARDEN, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05915 – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060010.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

ARBED, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 6.990.

Conseil d'administration: démission et cooptation

Lors de sa réunion du 2 juillet 2004, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de M. Robert Hudry comme administrateur d'ARBED. M. Hudry était membre de la Direction générale d'Arcelor jusqu'au 1^{er} mai 2004 et avait pour adresse professionnelle le 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

En remplacement de M. Hudry, le Conseil d'administration, lors de la même réunion, a coopté comme nouvel administrateur M. Gonzalo Urquijo Fernández de Aroz, membre de la Direction générale d'Arcelor, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg. M. Urquijo Fernández de Aroz achèvera le mandat de M. Hudry lequel viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2007.

La cooptation de M. Urquijo Fernández de Aroz est sujette à ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ARBED

Société Anonyme

P. Ehmann / M. Wurth

Chef du Service Juridique / Président du Conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS05087. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060013.3/571/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

LASTOUR & CO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 31.488.

Société anonyme constituée originellement sous la dénomination de LASTOUR & CO suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 1^{er} août 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 22 du 19 janvier 1990. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 25 octobre 1990, acte et avis rectificatif publiés respectivement au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 6 du 6 janvier 1993 et C n° 26 du 20 janvier 1993 et en date du 14 décembre 2000, la société adoptant sa dénomination actuelle de LASTOUR & CO HOLDING, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 548 du 19 juillet 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

LASTOUR & CO HOLDING, Société Anonyme

Signature

(059958.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

LASTOUR & CO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 31.488.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2004 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, Guy Schosseler et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

Pour extrait conforme

LASTOUR & CO HOLDING, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059994.4/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**PIMIENTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. VIGORIS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 84.783.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(059762.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

FIDEFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 87.869.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(059763.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

TRE LAGHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 62.438.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(059766.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

OTTIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 53.123.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(059768.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

BAUDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.540.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(059804.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

FLORENTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.938.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(059806.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

BISCARROSSE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 15.603.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 21 juillet 2004 que:

- La FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, Expert Comptable domicilié à Luxembourg, a été nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de la FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG (anciennement DELOITTE & TOUCHE FIDUCIAIRE S.A.), Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059830.3/802/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

LOGOLINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 151, rue Jean-Pierre Michels.
R. C. Luxembourg B 33.267.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2004

Présents:

Madame Rodius Liane

Monsieur Back Pierre

qui déclarent être les seuls associés de la société et qui ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Monsieur Pierre Back est nommé gérant de la société et engagera la société par sa seule signature

2) Le siège de la société est transféré de l'adresse 6A, rue de Puteaux, L-4282 Esch-sur-Alzette vers l'adresse

151, rue Jean-Pierre Michels à L-4243 Esch-sur-Alzette

Signé: L. Rodius, P. Back.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06914. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059984.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

ROYAL CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.831.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(059811.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

PORRENTROY-LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 86.587.

—
Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 942 du 20 juin 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

PORRENTROY-LUX, Société Anonyme

Signature

(059968.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

PORRENTROY-LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 86.587.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2004 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Jacques Frey, Benoît Legout et Luciano Dal Zotto, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

Pour extrait conforme

PORRENTROY-LUX, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05902. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060023.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

SAVIOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Kehlen.
R. C. Luxembourg B 24.591.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature.

(059815.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

APAX SERVICES I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.038.

Il résulte des résolutions de l'associé unique ainsi que du contrat de cession d'actions du 12 juillet 2004 que l'actionnaire unique de la société est depuis le 12 juillet 2004 la société APAX WW NOMINEES LIMITED - A/C AE5, ayant son siège social au 15 Portland Place, London W1B 1PT, United Kingdom, enregistrée au registre de commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 4693597.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059836.3/1035/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

APAX CENTRAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.245.

Il résulte des résolutions de l'associé unique ainsi que du contrat de cession d'actions du 12 juillet 2004 que l'actionnaire unique de la société est depuis le 12 juillet 2004 la société APAX WW NOMINEES LIMITED- A/C AE5, ayant son siège social au 15 Portland Place, London W1B 1PT, United Kingdom, enregistrée au registre de commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 4693597.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059839.3/1035/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

ILC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.
R. C. Luxembourg B 82.974.

Procès-verbal de la décision prise par le Gérant en date du 10 juin 2004

Ordre du jour:

Transfert du siège social au sein de la même commune.

Décision unique

Il est décidé de déplacer le siège social du 40, Cité Grand-Duc Jean (L-7233) au 22-24, rue du X Octobre à L-7243 Bereldange, avec effet immédiat.

I.L.C. INVESTMENT OF LUXEMBOURG COMPANY

Le gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060263.3/607/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

ZENITH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 74.907.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(060288.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

ZENITH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 74.907.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(060285.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

CARLYLE LUXEMBOURG PARTICIPATIONS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.544.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05446, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059860.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

SOGIN, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.407.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 9 juillet 2004 que le siège social de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059826.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

STORIA FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 64.794.

Il ressort d'un courrier du 2 juillet 2004 adressé aux administrateurs et aux actionnaires de la société STORIA FINANCE, S.à r.l. que le contrat de domiciliation signé le 25 février 2002 avec FIDUCIAIRE EUROLUX, société anonyme, est résilié avec effet immédiat. Le siège social jusqu'alors fixé au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Pour FIDUCIAIRE EUROLUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060238.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

GERPAR, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 7.140.

Société constituée le 17 décembre 1965 par M^e Joseph Kerschen, acte publié au Mémorial C n° 13 du 7 février 1966.

Les statuts furent modifiés par Maître Charles Michels le 12 décembre 1967, (Mémorial C n° 8 du 18 janvier 1968), par Maître Hyacinthe Glaesener le 8 novembre 1974, (Mémorial C n° 7 du 15 janvier 1975), par Maître Marc Elter le 21 décembre 1984, (Mémorial C n° 38 du 8 février 1985), le 15 juin 1987 (Mémorial C n° 286 du 15 octobre 1987).

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 18 mai 2004 que:

- Les mandats d'administrateur de M. Marc Chatel, M. Jean Wagener et M. Pierre Keller venant à échéance, l'assemblée générale renouvelle pour une période de une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de exercice 2004.

- Le mandat du Commissaire aux comptes MAZARS, 5, rue Emile Bian, Luxembourg est renouvelé pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2004.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060022.3/279/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

HAZAK INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 64.396.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 3 mai 2004

L'an deux mille quatre, le trois mai.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de la société HAZAK INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 62, avenue Victor Hugo, à L-1750 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.396 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Mr Luc Sunnen, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne Mlle De Castro, employée privée, comme Secrétaire.

L'Assemblée nomme Mlle Marie-Anne Bos, employée privée, comme Scrutateur. Le Président, ensemble avec le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires, présents ou représentés, et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence qui sera annexée au présent procès-verbal. Après avoir été paraphé par chaque membre du Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été composé, le Président déclare et l'Assemblée prend note que:

I. l'ordre du jour de l'Assemblée est comme suit:

1. Renonciation aux délais de convocation

2. Révocation formelle, dans la mesure où nécessaire, de Mr Klaus Krumnau, sans que décharge lui soit accordée.

II. L'entièreté du capital social est présente ou représentée à l'Assemblée qui est dès lors dûment constituée et qui peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Alors que l'entièreté du capital social est présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant dûment convoqués et après avoir déclaré qu'ils ont parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de révoquer, pour autant que de besoin, Mr Klaus Krumnau.

L'Assemblée note expressément qu'elle ne donne pas décharge à l'administrateur pré-mentionné pour l'exercice de son mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00460. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059590.4/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

PARTIMMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 81.262.

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 16 juillet 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 29 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte de et accepte les demandes de Monsieur Sergio Vandt, Monsieur Davide Murari et Monsieur Mirko La Rocca, de ne pas renouveler leur mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves (Allemagne) et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon (Belgique) et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme d'un an, la société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le n° B 79.327, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060066.3/043/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

GEOROSE 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

R. C. Luxembourg B 42.584.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GEOFINANCE, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.582,

ici représentée par Monsieur Daniel Fondu, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Mamer, le 25 juin 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit: qu'aux termes d'une cession de parts sous seing privé, intervenue en date du 11 mai 2004 et dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales entre:

1) d'une part Madame Annette Goedert-Stoffel, pharmacienne, née le 6 mars 1938 à Luxembourg et demeurant à L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé,

2) d'autre part GEOFINANCE, préqualifiée,

elle est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée GEOROSE 2, avec siège social à L-8264 Mamer 21, Ro'dewé et inscrite au registre de commerce sous le numéro B 42.584, constituée suivant acte du notaire instru-

mentant en date du 18 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 148 du 6 avril 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné alors de résidence à Hesperange, en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 202 du 23 avril 1997.

Ladite cession de parts restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Suite à la cession de parts ci-avant décrite, la répartition des parts est donc la suivante:

GEOFINANCE, prénommé: onze mille cinq cents parts sociales	11.500
Total: onze mille cinq cents parts sociales	<u>11.500</u>

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate la conversion du capital social de LUF en EUR depuis le 1^{er} janvier 2002 de sorte que le capital social s'élève à 285.077,5535 EUR et représenté par 11.500 parts sociales d'une valeur nominale de 24,7894 EUR chacune.

Deuxième résolution

L'associé décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Troisième résolution

L'associé décide de diminuer le capital social à concurrence d'un montant de 77,5535 EUR pour le ramener de 285.077,5535 EUR à 285.000,00 EUR par le transfert d'un montant de 77,5535 EUR à un compte «Prime d'émission» de la société.

Quatrième résolution

L'associé décide l'adoption d'une valeur nominale de 25,- EUR par part sociale.

Cinquième résolution

L'associé décide d'échanger les 11.500 parts sociales existantes contre 11.400 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR, chacune.

Sixième résolution

L'associé décide d'ajouter deux alinéas à l'article 6 des statuts.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associé décide d'abroger l'ancien article 6 des statuts et d'inclure un nouvel article 6 qui aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (285.000,- EUR), représenté par onze mille quatre cents (11.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, qui sont détenues en intégralité par la société GEOFINANCE, avec siège social à Mamer.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.»

Huitième résolution

L'associé décide de supprimer la première phrase du troisième alinéa de l'article 8 des statuts: «Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.»

Neuvième résolution

L'associé décide l'ajout d'un second alinéa à l'article 13 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Fondu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, vol. 144S, fol. 17, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

G. Lecuit.

(060547.3/220/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

GEOROSE 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

R. C. Luxembourg B 42.584.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

G. Lecuit.

(060549.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

OPERINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord/rue du Palais de Justice.

R. C. Luxembourg B 98.137.

Le siège social de la société anonyme OPERINVEST S.A. est transféré à L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord/rue du Palais de Justice avec effet au 19 juillet 2004.

Pour copie conforme

Pour la société

Me Y. Hamilius

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059784.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

FONDACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 36.480.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 12 juillet 2004 à Luxembourg

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'accepter la démission de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus de leur poste d'administrateur.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 12 juillet 2004.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux Administrateurs:

* M^e Jean Wagener, 10A, boulevard de la Foire, L-2016 Luxembourg

* Madame Paule Kettenmeyer, 10A, boulevard de la Foire, L-2016 Luxembourg

Les nouveaux Administrateurs termineront le mandat des Administrateurs démissionnaires.

Leur mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes du 31 décembre 2004

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'accepter la démission de HRT REVISION, S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat pour la période de 1^{er} janvier 2004 au 12 juillet 2004.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en remplacement:

* Monsieur Henri Van Schingen, 176A, rue de Beauraing, Wellin (Belgique)

qui terminera le mandat du Commissaire démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 10A, boulevard de la Foire, L-2016 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060039.3/279/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**ISOLA GROUP, Société à responsabilité limitée,
(anc. HATTRICK LUX No 1, S.à r.l.).**
Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 100.326.

In the year two thousand and four, on the fourteenth of July.
Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

TPG HATTRICK PARTNERS, L. P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, United States of America, duly represented by Mrs Florence Bal, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 July 2004, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of HATTRICK LUX No. 1, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 100.326, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 30 March 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 June 2004, number 608. The articles of incorporation have not yet been modified.

The appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend the corporate name of the Company from HATTRICK LUX No, 1 S.à r.l. to ISOLA GROUP.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of ISOLA GROUP»

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by her first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvier, den vierzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Mersch.

Ist erschienen:

TPG HATTRICK PARTNERS, L. P., eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Delaware, Vereinigte Staaten Amerikas, mit Sitz in c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, Vereinigte Staaten Amerikas,

hier vertreten durch Frau Florence Bal, Maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 13. Juli 2004. Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin von HATTRICK LUX No. 1, S.à r.l. (die «Gesellschaft»), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingeschrieben im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 100.326, gegründet gemäß notarieller Urkunde des unterzeichneten Notars vom 30. März 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations von 14. Juni 2004, Nummer 608. Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die Erschienene, als alleinige Gesellschafterin und Inhaberin des gesamten Gesellschaftskapitals, hat die nachfolgenden Beschlüsse getroffen:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die Gesellschaftsbezeichnung der Gesellschaft von HATTRICK LUX No. 1, S.à r.l. auf ISOLA GROUP abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, der fortan wie folgt lautet:

«**Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung ISOLA GROUP.»

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Erschienenen hat diese mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: F. Bal, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 juillet 2004, vol. 428, fol. 25, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Für gleichlautende Kopie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 21. Juli 2004.

H. Hellinckx.

(060583.3/242/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

**ISOLA GROUP, Société à responsabilité limitée,
(anc. HATTRICK LUX No. 1, S.à r.l.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 100.326.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(060586.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

JASON ENTREPRISES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord/rue du Palais de Justice.

R. C. Luxembourg B 62.405.

Le siège social de la société anonyme JASON ENTREPRISES HOLDING S.A. est transféré à L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord/rue du Palais de Justice avec effet au 19 juillet 2004.

Pour copie conforme

Pour la société

Me Y. Hamilius

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059783.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

UNIPATENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord/rue du Palais de Justice.

R. C. Luxembourg B 23.391.

Le siège social de la société anonyme UNIPATENT HOLDING S.A. est transféré à L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord/rue du Palais de Justice avec effet au 19 juillet 2004.

Pour copie conforme

Pour la société

Me Y. Hamilius

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059782.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

TEXICOM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.195.

Avec effet au 15 juillet 2004, la société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.), 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi en ses locaux de la société anonyme TEXICOM S.A.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour TEXICOM S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059733.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

HALLVISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.339.

L'an deux mille quatre, le premier juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HALLVISION S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 83.339, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, remplacé par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 juillet 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 113 du 22 janvier 2002, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre cents (400) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à cent trente mille euros (EUR 130.000,-), par la création et l'émission de neuf cents (900) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Les actionnaires existants renoncent à toute souscription et l'augmentation est ainsi souscrite et libérée intégralement par la société HALLFINANZ AG par incorporation d'une partie de la créance qu'elle possède contre la société.

3.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à cent trente mille euros (EUR 130.000,-), par la création et l'émission de neuf cents (900) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé pour autant que de besoin à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des neuf cents (900) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire la société HALLFINANZ AG, ayant son siège à CH-8002 Zurich, Bleicherweg 39.

Intervention Souscription - Libération

Est ensuite intervenue la société HALLFINANZ AG, prédésignée,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée,

en vertu d'une des procurations dont question ci-avant,

après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui en faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et de sa situation financière a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de la société HALLFINANZ AG, prédésignée, elle souscrit à toutes les neuf cents (900) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, et qu'ès qualité, elle libère cette souscription par incorporation d'un montant de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) d'une créance d'un montant total de quatre cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-huit cents (EUR 450.595,68), certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et au profit de la société HALLFINANZ AG, prédésignée, et en annulation de cette même créance à concurrence de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-).

Ledit apport fait l'objet d'un rapport établi par la société à responsabilité limitée HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, en date du 15 juin 2004, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, conclut comme suit:

Conclusion

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. l'avance de EUR 90.000 est certaine, liquide et exigible et peut être convertie pour libérer l'augmentation de capital prévue.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de HALLVISION S.A. de EUR 90.000 et ne peut être utilisée à d'autres fins sans notre accord préalable.

Le prêt rapport, ainsi que le prêt procuration, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à cent trente mille euros (EUR 130.000,-), divisé en mille trois cents (1.300) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille quatre cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 juillet 2004, vol. 428, fol. 12, case 1. – Reçu 900 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(060551.3/242/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

HALLVISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.339.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(060554.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

ALZINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 47.136.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 12 juillet 2004 à 11.00 heures, 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'accepter la démission de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et CO-SAFIN S.A. de leur poste d'administrateur.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 12 juillet 2004.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux Administrateurs:

* M^e Jean Wagener, 10A, boulevard de la Foire, L-2016 Luxembourg

* Madame Paule Kettenmeyer, 10A, boulevard de la Foire, L-2016 Luxembourg

* Monsieur Pierre Goedert, 10A, boulevard de la Foire, L-2016 Luxembourg

Les nouveaux Administrateurs termineront le mandat des Administrateurs démissionnaires.

Leur mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes du 31 décembre 2004

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Noël Didier de son poste de Commissaire aux Comptes de la société.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat pour la période de 1^{er} janvier 2004 au 12 juillet 2004.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en remplacement:

* Monsieur Henri Van Schingen, 176A, rue de Beauraing, Wellin (Belgique)

qui terminera le mandat du Commissaire démissionnaire.

Sont mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 10A, boulevard de la Foire, L-2016 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060042.3/279/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

IMAGE & VISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord/rue du Palais de Justice.
R. C. Luxembourg B 92.386.

Le siège social de la société anonyme IMAGE & VISION S.A. est transféré à L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord/rue du Palais de Justice avec effet au 19 juillet 2004.

Pour copie conforme
Pour la société
Me Y. Hamilius

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059781.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

BFS HOLDING, Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 43.663.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. informe que la société BFS HOLDING ayant été dissoute en date du 19 juillet 2004, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 16 octobre 2003 entre la société BFS HOLDING et elle-même est devenu sans objet.

Le 19 juillet 2004.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
C. Bitterlich / J.-P. Reiland
Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS05945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059740.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**RAIFFEISEN RO3 (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. ALVEOLE S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.513.

L'an deux mille quatre, le six juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALVEOLE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 155 du 29 janvier 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 83.513.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame F. Marie Brisdet, directrice de société, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Madame Xenia Kotoula, directrice de société, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jana Strischek, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation de la cession de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions par la société MEDIATOR HOLDINGS INC. à la société RAIFFEISEN CEE PRIVATE EQUITY FUND LP, en date du 7 mai 2004.

2. Changement de la dénomination sociale de la société en RAIFFEISEN RO3 (LUXEMBOURG) S.A., et modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate la cession, en date du 7 mai 2004, de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions de la société ALVEOLE S.A. par la société MEDIATOR HOLDINGS INC., avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 964, Mill Mall, Road Town, à la société RAIFFEISEN CEE PRIVATE EQUITY FUND LP, avec siège social à St. Hélier (Jersey), Channel Islands JE2 3RA, 26 New Street.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en RAIFFEISEN RO3 (LUXEMBOURG) S.A. et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}, premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RAIFFEISEN RO3 (LUXEMBOURG) S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version en langue anglaise; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and four, on the sixth day of July,

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ALVEOLE S.A., a company under Luxembourg Law, having its registered offices in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of the undersigned notary, on 23 August 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 155 on 29 January 2002, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg City under section B and number 83,513.

The meeting was opened with Mrs F. Marie Brisdet, company director, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Xenia Kotoula, company director, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

The meeting elected as scrutineer Mrs Jana Strischek, private employee, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Establishment of the transfer of nine hundred and ninety-nine (999) shares by the company MEDIATOR HOLDINGS INC. to the company RAIFFEISEN CEE PRIVATE EQUITY FUND LP on 7 May 2004.

2. Modification of the name of the company to RAIFFEISEN RO3 (LUXEMBOURG) S.A. and subsequent amendment of the first paragraph of article one of the Articles of Incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to the present deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting notes the transfer, on 7 May 2004, of nine hundred ninety-nine (999) shares of the company ALVEOLE S.A. by the company MEDIATOR HOLDINGS INC., having its registered offices in Tortola (British Virgin Islands), P.O. Box 964, Mill Mall, Road Town, to the company RAIFFEISEN CEE PRIVATE EQUITY FUND LP, having its registered offices in St. Hélier (Jersey), Channel Islands JE2 3RA, 26 New Street.

Second resolution

The general meeting decides to change the name of the corporation to RAIFFEISEN RO3 (LUXEMBOURG) S.A. and, as a consequence, to amend the first paragraph of article one of the Articles of Incorporation which will, from now on, have the following wording:

«**Art. 1, first paragraph.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of RAIFFEISEN RO3 (LUXEMBOURG) S.A.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: F. M. Brisdet, X. Kotoula, J. Strischek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, vol. 144S, fol. 34, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

E. Schlessler.

(059481.3/227/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

**RAIFFEISEN RO3 (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. ALVEOLE S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 83.513.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

E. Schlessler.

(059483.3/227/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

CONTINUUM MEDIA PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 97.457.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2004, UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et MONTEREY SERVICES S.A. 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg ont été nommés administrateurs, pour une durée de six ans, en remplacement de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et de T.C.G GESTION S.A. administrateurs démissionnaires. Leurs mandats prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Lors de cette même Assemblée COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes, pour une durée de six ans, en remplacement de C.A.S., commissaire démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Enfin, cette Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 24 mars 2004.

Lors du Conseil d'Administration du 25 mars 2004, Monsieur Peter Thoren, Administrateur et Administrateur-délégué, 730, Fifth Avenue, 20e étage, 10019 New York, USA a été démis de ses fonctions d'Administrateur-délégué avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

P. Van Halteren / K. Van Baren

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

P. Van Halteren / K. Van Baren

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059736.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

LUX-KÜCHE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 101.842.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den zweiten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Sind erschienen:

1.- Herr Jörg Sehrer, selbstständiger Kaufmann, wohnhaft in D-56579 Rengsdorf, Westerwaldstrasse 46,

2.- Frau Elisabeth Bach, Haus- und Pflégewirtschafterin, wohnhaft in D-56751 Kollig, Im Kehr 9.

Diese Kompargenten ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung LUX-KÜCHE S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden; die Gesellschaft bleibt jedoch der luxemburgischen Gesetzgebung unterworfen.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, unter irgendeiner Form, in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung dieser Beteiligungen sowie das Halten und Verwalten von Patenten und Lizenzen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinste oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen, im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland, zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck den Handel mit Küchen, Küchengeräten und -utensilien.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen, verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften, in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmassnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben, die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,00), und ist eingeteilt in hundert (100) Aktien zu je dreihundertzehn Euro (EUR 310,00).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Ein Direktor wird zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Dienstag des Monats Juni, um 14.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendvier.

2. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre zweitausendfünf statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Herr Jörg Sehrer, vorgeannt, sechzig Aktien	60
2.- Frau Elisabeth Bach, vorgeannt, vierzig Aktien	40
Total: hundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,00), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr tausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,00).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

- a) Herr Jörg Sehrer, selbstständiger Kaufmann, wohnhaft in D-56579 Rengsdorf, Westerwaldstrasse 46,
- b) Herr Max Müssig, selbstständiger Kaufmann, wohnhaft in D-56579 Rengsdorf, Westerwaldstrasse 46,
- c) Herr Guido Emmel, Winzermeister, wohnhaft in D-56598 Hammerstein, Markenweg 23.

3) Zur Kommissarin wird ernannt:

Frau Elisabeth Bach, vorgeannt.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres zweitausendneun.

5) Zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Jörg Sehrer, vorgeannt.

6) Zum Direktor wird ernannt:

Herr Horst Bender, Geschäftsführer, wohnhaft in L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves.

7) In der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift des Direktors und eines Mitglieds des Verwaltungsrates verpflichtet.

8) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Vertreter der Kompartmenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Sehrer, E. Bach, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, vol. 144S, fol. 33, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 16. Juli 2004.

E. Schlesser.

(059450.3/227/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

GRIDWAY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord/rue du Palais de Justice.

R. C. Luxembourg B 73.169.

Le siège social de la société anonyme GRIDWAY HOLDING S.A. est transféré à L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord/rue du Palais de Justice avec effet au 19 juillet 2004.

Pour copie conforme

Pour la société

Me Y. Hamilius

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059785.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

PRECISION ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 65.366.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060264.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

CARACO ENTREPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 306A, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 66.920.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision conforme des associés en date du 29 juin 2004 enregistré à Luxembourg Sociétés, que:

- le siège social de la société CARACO ENTREPRISE S.à r.l., a été transféré à l'intérieur de la même commune au 306A, route de Thionville L-5884 Hesperange;

- un contrat de bail triennal a été conclu prenant effet le 1^{er} juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour CARACO ENTREPRISE, S.à r.l.

J. Vets / P.J.M. Blom

Un Gérant / Un Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(060000.3/1156/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

B2I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 82.384.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 20 juillet 2004

L'an deux mille quatre, le vingt juillet, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société B2I S.A. avec siège social à L-2630 Luxembourg, 156, route de Trèves constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2001.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guy Feite, directeur de sociétés,
qui désigne comme secrétaire Madame Céline Boussebassi, employée privée.
L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Vanessa Roda, employée privée.

Monsieur le Président expose:

1. qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présent ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau, sera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau.

2. qu'il résulte de la dite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

3. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Transfert du siège social au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Résolution

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg avec effet immédiat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.
Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06126. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060085.3/850/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

EUROPEAN RETAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.627.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 mars 2004**Résolutions*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Pietro Feller décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 30 janvier 2004.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'Administration:

M. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
M. Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
M. Pietro Feller, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

DELOITTE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056700.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

MERITE JEUNESSE BENELUX, LUXEMBOURG, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R. C. Luxembourg G 19.

L'adresse du MERITE JEUNESSE BENELUX est la suivante depuis octobre 2003:

Galerie Kons - 5^{ème} étage, bureau n° 475, 24-26, place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

S.A.R. le Prince Guillaume, président

M. Georges Metz, vice-président

M. Gilles Bley, vice-président

M. Georges-Emmanuel Hausemer, trésorier

M. Stéphane Gilbert, secrétaire

M. Gaby Kunsch, administrateur

M. Claude Baumann, administrateur

Mme Nina Gretsch, administrateur

M. José Antonio Coimbra-Dos Matos, administrateur

M. Franz Charles Muller, administrateur

Mme Maryse Pauly, administrateur

M. Jos Schaul, administrateur

M. Jacques Hansen, administrateur

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056688.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

MERITE JEUNESSE BENELUX, LUXEMBOURG, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R. C. Luxembourg G 19.

BILAN DE CLÔTURE AU 31 DECEMBRE 2003

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Avoirs en banque	118.739,38	Dotation initiale	12.394,68
Produits à recevoir	1.680,88	Fonds social	108.391,91
Stocks	755,82	Frais à payer	389,49
	121.176,08		121.176,08

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2003

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Frais activités	27.354,44	Recettes activités	26.560,53
Frais de gestion	13.131,49	Dons	25.708,72
Résultat de l'exercice	14.576,81	Intérêts bancaires	2.793,49
	55.062,74		55.062,74

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056689.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

MERITE JEUNESSE BENELUX, LUXEMBOURG, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R. C. Luxembourg G 19.

PROJET DE BUDGET 2004

<i>Recettes</i>		<i>Détail</i>	<i>Somme</i>
Dons et subsides			16.500,00
Intérêts et divers			2.500,00
Ventes matériel MERITE JEUNESSE			230,00
Séminaire régional de la Région Europe, Moyen Orient et Etats Arabes (EMAS, Luxembourg 2004)			34.820,00
* Subvention de la Commission Européenne, Programme Jeunesse	25.850,00		
* Participation du Bureau Régional EMAS de l'«International Award Association»	4.370,00		
- Subsides luxembourgeois pour l'activité internationale	4.600,00		
			54.050,00

Dépenses

Activités courantes et expéditions	2.000,00
Gestion	13.500,00
Bourse formation OR en Finlande	2.500,00
Assurances	1.000,00
Séminaire régional de la Région Europe, Moyen Orient et Etats Arabes (EMAS, Luxembourg 2004)	35.050,00
* Frais de route, logement, repas, locaux et frais d'organisation	30.250,00
* Dîner de Gala du 4 septembre 2004 offert par la partie luxembourgeoise à l'association du séminaire EMAS, Luxembourg 2004 (80 x 60,00 EUR)	4.800,00
	54.050,00

p.m. affichettes et promotions

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056691.2//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

LAGOMAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 101.868.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LAGOMAR HOLDINGS LIMITED, une limited liability company constituée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Piccadilly Centre, P.O. Box 30688 SMB, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, constituée en date du 4 février 1997, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 71.304, (ci-après «la Société») et dont le nom a été modifié en LAGOMAR S.A. suivant résolution du conseil d'administration de la société en date du 6 février 2004 qui a décidé en même temps de soumettre la société aux lois du Luxembourg.

L'assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, Luxembourg, 10, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Danièle Maton, employée privée, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Lacoste, employé privé, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1° Ratification du transfert de siège social des Iles Caïmans à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec prise d'effet à la date du 4 mars 2004;

2° Adoption de la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois avec prise d'effet à la date du 4 mars 2004;

3° Changement de la dénomination sociale en LAGOMAR S.A.;

4° Adoption d'un objet social de holding 1929 ayant la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion, et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières et de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.»;

5° Libération intégrale du capital social d'un montant de USD 50.000,- par apport en numéraire à concurrence de USD 49.999,-.

6° Annulation des actions et émission de 1.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de USD 50 avec effet au 4 mars 2004;

7° Fixation d'un capital autorisé;

8° Refonte des statuts pour les adapter aux modifications qui précèdent, à la législation, aux formulations et usages luxembourgeois;

9° Acceptation de la démission des administrateurs;

10° Nomination de nouveaux administrateurs;

11° Nomination du commissaire aux comptes;

12° Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de ratifier le transfert du siège social de la Société, Piccadilly Centre, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies à Luxembourg, de fixer l'adresse du siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg et d'adopter la nationalité luxembourgeoise, conformément à la résolution du conseil d'administration de la Société en date du 6 février 2004.

Désormais la Société sera donc soumise aux lois du Luxembourg conformément à l'article 159 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate la libération intégrale du capital social de la Société par les actionnaires qui ont versé sur un compte de la Société la somme de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf US Dollars (USD 49.999) en espèces, ce dont il a été justifié au notaire par une attestation bancaire afférente.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que la Société existe sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois avec prise d'effet au 4 mars 2004.

Il résulte d'un rapport émis le 17 juin 2004, par la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., Luxembourg, réviseur en entreprises agréé, en conformité avec l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, dont un exemplaire restera annexé aux présentes que: «la valeur effective des 50.000 actions de LAGOMAR HOLDINGS LIMITED correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 50.000 actions de LAGOMAR S.A. à émettre en contrepartie».

Quatrième résolution

L'assemblée confirme également le changement de la dénomination de la Société en LAGOMAR S.A.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide que la Société aura désormais l'objet social d'une société holding 1929, libellé comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion, et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières et de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler les cinquante mille (50.000) actions existantes d'une valeur nominale d'un US Dollars (USD 1,-) chacune et de les échanger contre mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante US Dollars (USD 50,-) par action à raison d'une action nouvelle contre cinquante actions anciennes avec effet au 4 mars 2004.

Septième résolution

Le capital social est ainsi fixé à cinquante mille US Dollars (USD 50.000) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante US Dollars (USD 50,-).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de cinq cent mille US Dollars (USD 500.000,-) et autorise le conseil à réaliser cette augmentation de capital conformément aux dispositions légales applicables.

Neuvième résolution

L'assemblée générale procède à une refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les lois en vigueur au Luxembourg et décide que ces statuts auront désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe entre les propriétaires actuels et tous ceux qui deviendront ultérieurement propriétaires d'actions une société anonyme sous la dénomination de LAGOMAR S.A.

Art. 2. Siège Social

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales, filiales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion, et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières et de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Capital Social

La Société a un capital social de cinquante mille US Dollars (USD 50.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante US Dollars (USD 50,-) par action.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cents mille US Dollars (USD 500.000) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante US Dollars (USD 50,-) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Forme des actions

Toutes les actions de la Société sont des actions nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Les actions nominatives seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en facsimilé.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les mandataires valablement constitués à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration

La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, leur nombre étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour pouvoir au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par un administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Signature sociale

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflits d'Intérêts

Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration, sera obligé d'en informer le conseil et de faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part aux délibérations à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblées Générales des Actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les actionnaires seront convoqués conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes est(sont) désigné(s) et révoqué(s) par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leur fonction ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts

Les présents statuts pourront être modifiés, périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi Applicable

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dixième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de la société DIALOGUE DIRECTORS LIMITED, avec siège social à JE48RD Jersey (Channel Islands), Anley Street St Helier, P.O Box 158 et de la société PICCADILLY DIRECTORS LIMITED, avec siège social à JE48RD Jersey (Channel Islands), Anley Street St Helier, P.O Box 158 de leur fonction d'administrateurs de la Société avec effet au 10 mai 2004.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et de nommer M. Koen Lozie, né à Deinze (B) le 24 juin 1965, demeurant à L-8211 Mamer, route d'Arlon 105, M. Jean Quintus, né à Peppange le 2 novembre 1939, demeurant à L-7391 Blaschette, 11, rue de Fischbach, et la société COSAFIN S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve (R.C.S. Luxembourg B 70.588) comme membres du conseil d'administration de la Société.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire en l'an 2005.

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société, avec pouvoir de sous-délégation, afin de faire tous les actes et formalités nécessaires suite au transfert du siège social, aussi bien aux Iles Caïmans qu'au Luxembourg.

Douzième résolution

L'assemblée générale décide de nommer HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire en l'an 2005.

Frais

Les frais qui seront mis à charge de la Société en raison de la présente assemblée générale sont évalués à 25.000,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10, boulevard Royal, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Didier, D. Maton, E. Lacoste, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, vol. 144S, fol. 20, case 1. – Reçu 19.509,66 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

F. Baden.

(059920.3/200/339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

ROLOQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 87.055.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 16 juillet 2004, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg au 54, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS05977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059772.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

BEAUSITE BETTANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 87.427.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056693.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

BEAUSITE BETTANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 87.427.

Société constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire, Luxembourg le 16 mai 2002 publié au Mémorial C n° 1145 du 30 juillet 2002.

Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue au siège social le 2 mars 2004 à 10.00 heures

Conseil d'Administration et Commissaire:

Selon une résolution adoptée par l'Assemblée, le mandat des Administrateurs et du Commissaire est renouvelé pour la durée d'un an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2005.

Conseil d'Administration:

Monsieur Victor Kneip, Administrateur de Sociétés, demeurant 12, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Président Directeur Général;

Monsieur Robert Kneip, Administrateur de Sociétés, demeurant 25, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, Administrateur;

Madame Diane Muller-Kneip, Administrateur de Sociétés, demeurant 18, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, Administrateur.

Commissaire:

Robby Jhari, chef comptable, demeurant 1, rue de la Forêt, L-6166 Ernster, Commissaire.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04353. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056696.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

OFFITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7224 Walferdange, 87, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 66.662.

L'an deux mille quatre, le trois juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur José Batista, commerçant, demeurant à L-5485 Wormeldange-Haut, 42, rue Hiehl.

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur José Batista, prénommé, est le seul associé de la société à responsabilité limitée OFFITEC, S.à r.l., ayant son siège social à L-7224 Walferdange, 87, rue de l'Eglise, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 9 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 917 du 18 décembre 1998, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Schroeder, en date du 23 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 878 du 13 octobre 2001, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Schroeder, en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 521 du 4 avril 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 janvier 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 66.662, au capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,00), représenté par deux mille (2.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

2. L'associé unique décide de modifier l'objet de la société et, par conséquent, l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la représentation, l'achat, la vente et le montage de tous meubles meublants et de mobilier pour collectivités, d'équipements pour administrations tel qu'archives, banques, bibliothèques, bureaux, cabinets médicaux, réfectoires, salles d'attente, de conférence et de spectacles, piscines, vestiaires, usines.

En outre, la société a pour objet l'exploitation d'un bureau de conceptions d'études, de coordination, d'expertise et de conseil dans le domaine de la décoration intérieure et de la mise en oeuvre de projets d'aménagement et de la modification de l'infrastructure intérieure d'un immeuble.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

3. L'associé unique décide ensuite de changer le pouvoir de signature des deux gérants de la société, à savoir:

- a) Monsieur José Batista, prénommé, gérant administratif,
- b) Monsieur Henry André Hellriegel, architecte d'intérieur, demeurant à D-04177 Leipzig, Flemingstrasse 9a, gérant technique.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chacun des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Batista, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, vol. 21CS, fol. 34, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

E. Schlessler.

(060110.3/227/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

OFFITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7224 Walferdange, 87, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 66.662.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

E. Schlessler.

(060114.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

BEAUSITE BERINGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 87.426.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056698.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

BEAUSITE BERINGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 87.426.

Société constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire, Luxembourg le 16 mai 2002 publié au Mémorial C n° 1145 du 30 juillet 2002

Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue au siège social le 2 mars 2004 à 11.00 heures

Conseil d'Administration et Commissaire:

Selon une résolution adoptée par l'Assemblée, le mandat des Administrateurs et du Commissaire est renouvelé pour la durée d'un an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2005.

Conseil d'Administration:

Monsieur Victor Kneip, Administrateur de Sociétés, demeurant 12, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Président Directeur Général;

Monsieur Robert Kneip, Administrateur de Sociétés, demeurant 25, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, Administrateur;

Madame Diane Muller-Kneip, Administrateur de Sociétés, demeurant 18, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, Administrateur.

Commissaire:

Robby Jhari, chef comptable, demeurant 1, rue de la Forêt, L-6166 Ernster, Commissaire.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04356. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056697.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

CERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.794.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 mai 2004

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Ferdinando Cavalli décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 14 août 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour l'a période de trois ans expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'Administration

M. Giancarlo Cerutti, industriel, demeurant à Casale Monferrato (Italie), président;
M. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
M. Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Mariella Cerutti Marocco, industrielle, demeurant à Torino (Italie), administrateur;
Mme Teresa Novarese Cerutti, industrielle, demeurant à Casale Monferrato (Italie); administrateur

Commissaire aux Comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056701.3/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

LOMAIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 96.767.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059786.3/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

TIMARU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 24.983.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2004

L'assemblée accepte la démission de Madame Delphine Ewen de ses fonctions de commissaire aux comptes et appelle en remplacement Madame Joëlle Lietz, employée privée, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, qui terminera le mandat en cours venant en échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059787.3/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

AUTOMATE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 89.771.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059789.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

CHARLIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 53.108.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01484. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059791.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**PIMIENTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. VIGORIS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 84.783.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, Monsieur Yvon Python et Maître Alexandre Davidoff, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059795.3/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

PM-INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1618 Luxemburg, 17, rue des Gaulois.
H. R. Luxemburg B 46.582.

—
Die Bilanz vom 31. Dezember 2003, registriert in Luxemburg am 22. Juli 2004, réf: LSO-AS05615, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg am 23. Juli 2004 hinterlegt.

Erwähnung zum Zwecke der Veröffentlichung im Amtsblatt, Sammlung der Gesellschaften und Vereine.

Luxemburg, den 20. Juli 2004.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

(059852.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

EUROPEAN BUSINESS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.251.

Les mandats étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé en assemblée générale le 25 juin 2004:

1. Sont nommés administrateurs:

Madame Yvette Ferrari, comptable, demeurant à Luxembourg, 8, rue Jean Jacoby;

Monsieur Patrick Uhres, homme d'affaires, demeurant à Luxembourg, 8, rue Jean Jacoby;

Madame Annick Menster, comptable, demeurant à Christnach 16A Filesertstrooss

2. Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Claude Uhres, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, 8, rue Jean Jacoby;

3. Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, réf. LSO-AS04911. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(059853.3/603/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

TRE LAGHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 62.438.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Monsieur Carlo Ripamonti et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01461. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(059808.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**IMPEX LTD MATERIALS FOR PRINTED CIRCUIT BOARD INDUSTRY, G.m.b.H.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 56.369.

Décision de l'associé unique du 4 novembre 2003

L'associé unique reconduit le mandat de gérant de Monsieur Ulrich Kempa, pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ02959. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(059813.3/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

ST QUADRAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, rue de Flaxweiler.
R. C. Luxembourg B 48.055.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS05984, a été déposé au greffe du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(059897.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

INTERPROF A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 81.016.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Monsieur Hans-Georg Altmaier, Monsieur Pierre Schill et Monsieur Willibald Fischer, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Günther Armbrüster, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 11 septembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2003, réf. LSO-AI02419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059819.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

COSTA DEI FIORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 39.245.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AR07056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059820.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

IVOIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 79.603.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059885.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

ENTREPRISE GREIVELDINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Howald, 233A, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 24.881.

Constituée par-devant M^e Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 29 septembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 351 du 17 novembre 1986, modifié par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 30 mars 1999, acte publié au Mémorial C n° 499 du 29 juin 1999, modifiée par acte sous seing privé en date du 5 juillet 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 184 du 1^{er} février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ENTREPRISE GREIVELDINGER, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(059891.3/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

FRANÇOIS KRIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 88.252.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglister, en date du 16 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n° 1372 du 21 septembre 2002

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FRANCOIS KRIER, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(059886.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**FLOREA INVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. FLOREA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 29.369.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059797.3/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

CONSEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 33.096.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 mai 2004 que le réviseur d'entreprises, M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été réélu pour un nouveau terme d'un an.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059993.3/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

STEFFEN HOLZBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler.

R. C. Luxembourg B 45.638.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS05985, a été déposé au greffe du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(059899.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

SODIESA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 11.862.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2004 que les administrateurs sortants, M. Gérard Muller, économiste, M. Fernand Heim, directeur financier, et Mme Geneviève Blauen, administrateur de société, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le commissaire aux comptes sortant, STENHAM, S.à r.l., (anc. StenGest, S.à r.l.), avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été réélus pour une nouvelle période de six ans.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059998.3/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

ECOTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 9, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 47.370.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 juillet 2004.

Signature.

(059910.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

INTESA HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 44.318.

La Convention de Domiciliation conclue en date du 3 novembre 1993 entre la Société Anonyme INTESA HOLDING INTERNATIONAL S.A., avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résiliée avec effet au 1^{er} juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06698. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060038.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

PARADISA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.366.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2004,

les mandats des administrateurs

Monsieur Gérard Birchen, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour PARADISA S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060340.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

DYNAMIC LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 71.030.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2004

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

Pour la société DYNAMIC LINE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060179.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

MANCHESTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 60.723.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2004

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

Pour la société

MANCHESTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060182.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

FIRE DOOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.950.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(060685.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

FIRE DOOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.950.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(060688.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

FIRE DOOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.950.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(060689.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

FIRE DOOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.950.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(060690.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

STARTEC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 75.012.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2004

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

Pour la société

STARTEC HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02141. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060184.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

DZONG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 71.858.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(060278.3/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.
